



COMMUNIQUE DE PRESSE DU 15 JANVIER 2024

FESTIVITES POPULAIRES ET CULTURELLES : JOUONS GAGNANTS AVEC LES JEUX OLYMPIQUES 2024 !

Le collectif de défense des festivités populaires et culturelles de France, exprime sa plus vive inquiétude devant une recrudescence des interdictions par certains préfets, d'événements festifs et culturels programmés entre juin et septembre 2024.

Sans que cette énumération soit exhaustive, de telles décisions d'annulations sont déjà recensées dans l'Ain, l'Indre-et-Loire, le Gard, l'Ardèche, l'Aude, la Moselle, le Bas-Rhin. Elles sont exclusivement motivées par un risque de manque de forces de police et de gendarmerie alors que les événements populaires visés ne nécessitent pas le recours à des forces de sécurité et concernent aussi bien des villes que des villages de quelques centaines d'habitants.

Ces décisions ne respectent pas la circulaire interministérielle du 13 décembre 2022 qui indique clairement que les événements de moindre ampleur ne nécessitant que le recours à des moyens locaux de forces de sécurité intérieure et ne mobilisant habituellement pas d'unités de force mobile, ont vocation à se maintenir, dans un usage modéré et en dialogue avec les collectivités territoriales.

Malgré nos différentes interventions auprès des pouvoirs publics (courriers, états généraux, réunions interministérielles) notamment depuis la publication de cette circulaire interministérielle du 13 décembre 2022 portant sur la tenue des événements estivaux durant la période des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, ces interdictions sont décidées sans concertation et viennent fragiliser un secteur pourtant essentiel qui risque de nouveau d'être sacrifié.

La tenue des Jeux de Paris 2024, ne doit pas conduire à opposer la culture populaire que nous représentons à la fête mondiale de l'olympisme organisée cette année dans notre pays, mais au contraire l'amplifier sur tous les territoires par toutes les festivités populaires et culturelles, symboles de nos traditions régionales et de notre savoir vivre français, et favoriser l'attractivité de nos régions et l'activité économique qui en découle.

Ces premières décisions engendrent un climat général d'incertitude avec des premiers effets indirects d'ores et déjà observés :

- non-engagement des bénévoles associatifs et des élus communaux dans l'organisation de ces événements par crainte d'une probable annulation, avant même les décisions préfectorales, avec un impact fort sur la dynamique des villages et du monde rural.
- rétention des contrats artistiques jusqu'à ce que les employeurs occasionnels soient certains de pouvoir contractualiser sans risque d'engager inconsidérément leur obligation d'honorer financièrement des contrats signés qui pourraient être remis en question par des annulations préfectorales (comme pendant la période Covid de 2020 et 2021)
- arrêt pur et simple des activités associatives par dépit et ras le bol des dirigeants associatifs qui ne savent plus comment mobiliser leurs équipes.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments et des risques associés, il nous apparaît primordial dans l'intérêt de tous et de la cohésion sociale de notre pays que des signaux et des directives nationales claires, visant à privilégier le maintien de toutes les festivités pour lesquelles la présence permanente des forces de sécurité intérieure n'est pas impérative, soient données dans les meilleurs délais afin de permettre, en parallèle des Jeux de Paris 2024, l'organisation des festivités populaires, symboles de nos traditions régionales et de notre savoir vivre français, tout en favorisant l'attractivité de nos régions et l'activité économique qui en découle.

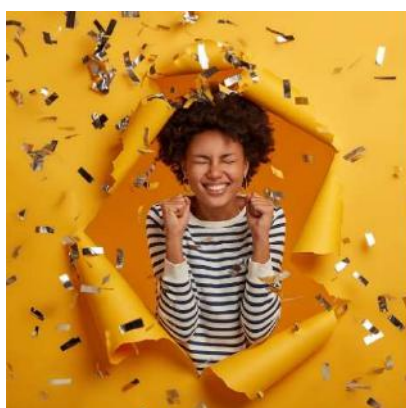
Nous appelons au respect de la circulaire du 13 décembre 2022 et à la mise en place au plus vite d'une réelle concertation associant l'ensemble des parties prenantes pour trouver des solutions qui ne pénalisent pas les organisateurs de festivités culturelles et populaires et favorisent le rayonnement événementiel estival de notre pays.

CONTACT :

Arnaud THENOZ

Président délégué de la FNCOF

07 80 00 58 66 - arnaud.thenoz@fncof.com



**AVEC LES FESTIVITÉS
POPULAIRES ET CULTURELLES :
JOUONS GAGNANTS
AVEC LES JEUX OLYMPIQUES
2024 !**

